



L'avenir

Date: 21-12-2023

Page: 7

Periodicity: Daily

Journalist: -



publications: 6 : L'avenir - L'avenir Le Courrier - L'avenir Le Courrier de l'Escaut - L'avenir Le Jour Verviers - L'avenir Entre Sambre et Meuse - L'avenir Luxembourg

RÉGION

Le tir de nuit et le piégeage autorisés pour réduire le nombre de sangliers

Le gouvernement wallon a approuvé mercredi le renforcement des mesures de destruction des populations de sangliers afin de limiter l'expansion de l'espèce. L'exécutif wallon ouvre notamment la voie au tir de nuit en plaine sous certaines conditions strictes, ce qui se révélera plus efficace vu les habitudes nocturnes de l'animal.

Par ailleurs, pour réduire les populations dans les zones périurbaines ainsi qu'au nord du sillon Sambre-et-Meuse, où la chasse classique est plus délicate à organiser d'un point de vue sécuritaire, le gouvernement wallon a décidé d'autoriser le piégeage des sangliers.

Enfin, là où les objectifs de tir n'auront pas été atteints à la fin de l'actuelle période de chasse, qui doit s'achever ce 31 décembre, des battues supplémentaires pourront être prévues.

Le plan de tir actuellement en place en Région wallonne prévoit la destruction de 23 481 sangliers, dont 7 206 laies de plus de 30 kg.

« Il y a urgence en ce qui concerne la des-



EDA MATHIEU GOLLINVAUX

La Région wallonne ouvre de nouvelles pistes pour lutter contre la surpopulation des sangliers.

truction du sanglier, tant l'espèce est une menace en termes sanitaires, d'agriculture, de régénération de la forêt, de dégradations des propriétés privées, de biodiversité et de sécurité routière », a justifié le ministre de la Chasse, Willy Borsus (MR), cité dans un communiqué.